



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 1^{er} septembre 2014 à 14 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Annie Bel, Annie Cazard, Renée-Claude Coussergues suppléante de Madame Simone Anglade, Sylvie Lopez, Messieurs Jean-François Albespy suppléant de Madame Monique Aliès, Jean-Claude Anglars, André At, Jacques Barbezange, Pierre Beffre suppléant de Monsieur Bertrand Cavalerie, Eric Cantournet, Michel Costes, Jean-Claude Fontanier, Camille Galibert suppléant de Monsieur Serge Roques, Jean-François Galliard, Alain Pichon, Jean-Louis Roussel et Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Mesdames Monique Aliès, Simone Anglade, Messieurs Bertrand Cavalerie, Jean-Louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-Louis Grimal, René Lavastrou, Serge Roques et Claude Salles.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard, médecin-chef, Messieurs Lionel Coursières, Eric Flores, directeur départemental, Michel Galtier, Benoît Tomczak, .

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes, payeur départemental, Messieurs Alain Garibal, Patrice Jouet.

Membre de droit : Madame le Préfet, représentée par Monsieur Richard Mir, directeur de cabinet.

Date de convocation : 13 août 2014.

21 - CARTE D'ACHAT

Vu le rapport n° 15.

Vu le décret n° 2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat permettant d'autoriser certains agents à effectuer directement auprès de fournisseurs référencés, les achats de biens et de services nécessaires à l'activité du service en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

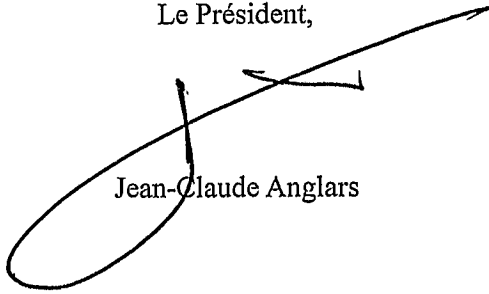
Considérant que ce dispositif qui s'inscrit dans l'ensemble des démarches légales de dématérialisation des procédures, permettrait d'alléger les procédures pour les services utilisateurs tout en facilitant leur travail (achats rapide des pièces détachées par le service technique par exemple), réduirait le nombre de mandats de petits montants traités par le service comptabilité et améliorerait sensiblement les délais de paiements aux entreprises bénéficiaires qui sont réglées par l'émetteur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration :

- se prononce favorablement sur la mise en place du dispositif de carte d'achat au sein du SDIS de l'Aveyron,
- autorise le président à mettre en œuvre la procédure de consultation de l'organisme bancaire émetteur de cartes d'achat et à la signer,
- autorise le président à désigner les porteurs des cartes et définir les paramètres d'utilisation de chaque carte,
- plus généralement autorise le président à engager toute procédure et à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ce dispositif.

Fait à Rodez, le 12 SEP. 2014

Le Président,



Jean-Claude Anglars